

COMMUNE DE NONARDS

Délibération n° 2025-27 en date du 16 septembre 2025 portant sur une décision modificative N° 2 – Transferts de crédit, annule et remplace

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 16 septembre 2025 à 19 heures 30 minutes selon la convocation en date du 05/09/2025, sous la présidence du maire, Monsieur Daniel ROCHE. Madame Pierrette GRANVAL est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Présents : BARRIERE Michelle, DORRIVAL COULOUMY Colette, FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, BARRIERE Franck, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, VANTALON Marc, ROCHE Daniel
Absent : BORDES François

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le budget de la Commune,

Monsieur le Maire expose que le budget prévisionnel initialement établi n'avait pas pris en compte la subvention à l'association « Les Amis du Four de Lestrade » et il est nécessaire de rééquilibrer les lignes comptables par anticipation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante afin d'inscrire des crédits pour assurer le paiement de cette subvention :

Au compte 65 748 « Autres personnes de droit privé – en crédit »

Au compte 615 228 « Autres bâtiments – en déduction »

Section de fonctionnement

Comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
65 748	Autres personnes de droit privé	+ 600 €	
615 228	Autres bâtiments	- 600 €	
TOTAL			0.00 €

Le Conseil Municipal après délibération :

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures.

Fait à Nonards, le 16 septembre 2025,
Le Maire, Daniel ROCHE

